

Une intervention en fonds propres

Secteur d'activité :

- Filière décolletage
- Mécatronique
- Métiers connexes

Avantages :

- Accélérateur de croissance pour l'entreprise
- Renforcement de la structure financière
- Crédibilité du projet de l'entreprise en interne et en externe
- Augmentation de la notoriété de l'entreprise à l'égard des tiers
- Inscription dans une dynamique et une stratégie industrielle
- Opportunité d'association avec un partenaire financier actif



Démarche à suivre

Contactez le Pôle ARVE-INDUSTRIES

Jean-Marc ANDRE - Directeur Général

Tél : 04.50.18.73.84

jm.andre@arve-industries.fr

EXPANSION 2020

ARVE-INDUSTRIES CAPITAL Volet Financement

Fonds Commun de Placement à Risque
Fonds d'Investissement de Proximité



Deux Fonds de Capital Développement

Pour permettre d'accompagner financièrement les entreprises dans leur développement, deux fonds ont été créés afin de renforcer les fonds propres des entreprises au service de leur développement :

FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) :

Destiné à fédérer un pool d'investisseurs institutionnels

Format objectif : 30 M€

Montant des participations : de 0,5 à 3 M€

Cible : entreprises de toute taille

Souscripteurs : investisseurs personnes morales

FIP (Fonds d'investissement de proximité) :

Destiné à une clientèle d'investisseurs privés, assujettis à l'ISF

Format objectif : 10 M€

Montant des participations : de 200 à 447 K€

Cible : entreprises de moins de 250 salariés et de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires, ou dont l'actif ne dépasse pas 43 M€

Souscripteurs : personnes physiques redevables de l'ISF
Réduction d'ISF de 50 % des sommes investies dans la limite de 18 000 € par foyer fiscal par an (Loi de Finances 2011).

Ouvert sur trois régions : Rhône-Alpes, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Gouvernance

Comité d'Examen composé de :

- 6 représentants des milieux industriels locaux
- 2 représentants de grandes entreprises
- 2 représentants des établissements bancaires impliqués
- 2 représentants des institutionnels
- Une personnalité qualifiée

Rôle : Effectue une pré-qualification du deal flow.
Émet des avis et recommandations sur la stratégie générale d'investissement (rôle consultatif).

Comité d'Investissement composé de :

- Partners et directeurs de participations de l'équipe de gestion d'Amundi

Rôle : Responsable de la gestion des véhicules d'investissement.
Rôle décisionnel sur les investissements, les refinancements, les sorties et l'évaluation des participations investies.

Une stratégie d'investissement ciblée

Le dispositif prendra une quinzaine de participations de montant unitaire de 0,5 à 3 M€ dans des opérations de :

Capital développement :

Financement de la croissance (organique, croissance externe)
Recherche de positions minoritaires significatives

Capital transmission :

Rachats de positions minoritaires avec ou non effet de levier.

Instruments de financement :

- Essentiellement titres de capital (actions)
- Recours possible aux OC, OBSA, dette subordonnée (mezzanine)